



Guide de suivi, évaluation et apprentissage OCEAN

Subventions communautaires et
de partenariat

Décembre 2024



Ocean Community
Empowerment
and Nature



Table des matières

Table des matières.....	1
Objet de ce guide.....	3
1. Vue d'ensemble des exigences.....	4
1.1. Outils de suivi, évaluation et apprentissage.....	4
1.2. Indicateurs standard OCEAN.....	5
1.3. Suivi des projets et rapports.....	6
1.4. Évaluation au niveau du projet.....	8
1.5. Apprentissages du projet.....	8
2. Qu'entend-on par suivi, évaluation et apprentissage (SEA) ?.....	9
3. Conception du projet.....	11
3.1. Comprendre le problème abordé par votre projet.....	11
3.2. Élaborer un Cheminement vers le changement.....	13
3.3. Élaborer un diagramme de théorie du changement.....	14
3.3.1. Qu'est-ce qu'une théorie du changement ?.....	14
3.3.2. Étapes de la création d'une théorie du changement.....	15
3.3.3. Relier la TdC au cadre logique.....	16
3.3.4. Usages pratiques de la théorie du changement.....	16
3.3.5. Exemples de théorie du changement.....	17
3.3.6. Exigences en matière de théorie du changement.....	19
3.4. Élaborer un cadre logique de projet.....	19
3.4.1. Qu'est-ce qu'un cadre logique ?.....	19
3.4.2. Soutien disponible.....	20
3.4.3. Comment élaborer un cadre logique.....	20
3.4.4. Éléments du cadre logique.....	20
3.4.5. Élaborer des indicateurs SMART.....	21
3.4.6. Mesurer les progrès avec des indicateurs SMART.....	22
3.4.7. Hypothèses et risques.....	24
3.4.8. Liste de contrôle du cadre logique et des indicateurs.....	25
3.5. Vérifier la logique de la conception de votre projet.....	25
3.6. Indicateurs standard OCEAN.....	25
4. Exécution du projet.....	26
4.1. Suivre votre projet.....	26
4.1.1. Types de suivi.....	26

4.2. Évaluation	27
4.2.1. Autoévaluation.....	27
4.2.2. Évaluation indépendante des projets OCEAN	27
4.3. Apprentissage	28
5. Égalité des genres, handicap et inclusion sociale dans le SEA.....	31
6. Lectures complémentaires.....	33
7. Glossaire.....	35
Annexe 1. Exemple de TdC simple (subventions communautaires uniquement)	39
Annexe 2. Exemple de cadre logique simple OCEAN	41
Annexe 3. Exemple de cadre logique complet OCEAN.....	44

Objet de ce guide

Ce guide expose les principes de suivi, évaluation et apprentissage (SEA) ainsi que les exigences des projets Ocean Community Empowerment and Nature (OCEAN). Destiné à la fois aux candidats et aux bénéficiaires de subventions OCEAN, il vise à faciliter l'intégration du SEA dans la conception et la mise en œuvre des projets. Il est structuré comme suit :

- Vue d'ensemble des exigences des projets OCEAN en matière de SEA
- Qu'entend-on par suivi, évaluation et apprentissage ?
- Le SEA dans la conception de projet
- Le SEA dans l'exécution de projet

Vous trouverez ce guide et tous les autres sur Flexi-Grant (<https://ocean.flexigrant.com/>) et sur notre site Web (<https://oceangrants.org.uk/>). Les formulaires requis sont également disponibles sur Flexi-Grant et sur notre site Web. Nous organisons en outre des webinaires de formation sur le SEA auxquels vous pouvez vous inscrire sur notre site Web ou que vous pouvez visionner ultérieurement sur YouTube (https://www.youtube.com/@OCEAN_BPF).

Nous vous recommandons de lire l'intégralité de ce document ainsi que les guides complémentaires : Guide complet du candidat, Guide financier et Guide Flexi-Grant.

Nous contacter

Pour tout renseignement complémentaire après la lecture de ce guide, nous contacter à l'adresse helpdesk@oceangrants.org.uk

OGL

Crown copyright 2024

Ces informations peuvent être réutilisées (à l'exclusion des logos) gratuitement sur tous les formats et tous les supports, en vertu de l'Open Government Licence [v.3](#).

Pour toute demande de renseignement concernant cette publication, nous écrire à l'adresse ocean@defra.gov.uk

1. Vue d'ensemble des exigences

Cette section donne une vue d'ensemble des outils de SEA requis au stade de la candidature et des exigences en matière de suivi, de communication d'informations et d'apprentissage pour les projets subventionnés. Les termes en gras sont définis dans le glossaire et expliqués plus en détail dans le guide.

1.1. Outils de suivi, évaluation et apprentissage

Les principaux outils requis pour les candidatures OCEAN et pour l'exécution des projets subventionnés sont résumés dans le tableau 1.

Outils de SEA requis		Subventions communautaires		Subventions de partenariat	
		Moins de 100 000 GBP	100 000 GBP et plus	Moins de 1 M GBP	1 M GBP et plus
Candidature	Description du cheminement vers le changement	■	■	◆	◆
	Diagramme simple de la théorie du changement	■	■		
	Diagramme de la théorie du changement			◆	◆
	Cadre logique simple	■			
	Cadre logique complet		■	◆	◆
Exécution	Rapport annuel	■	■	◆	◆
	Rapport de milieu d'année	■	■	◆	◆
	Rapport final	■	■	◆	◆
	Examens de suivi, apprentissage et soutien	■	■	◆	◆
	Évaluation finale indépendante				◆

Tableau 1. Conception de projet et outils de SEA dans les demandes de subvention OCEAN et l'exécution de projet

Tous les candidats doivent joindre à leur formulaire de candidature une description textuelle du **Cheminement vers le changement**.

Les candidats à une subvention communautaire doivent remettre un **diagramme de la théorie du changement (Tdc)** à l'étape 1 (en utilisant le modèle de Tdc simple) et un **cadre logique** à l'étape 2 (modèle simple pour les subventions inférieures à 100 000 GBP, formulaire complet pour les subventions de 100 000 GBP ou plus).

Les candidats à une subvention de partenariat doivent remettre un diagramme de la Tdc (aucun modèle n'est fourni) et un cadre logique (modèle complet) à l'étape 1. Les subventions de partenariat d'un montant de 1 million GBP ou plus doivent prévoir un budget pour une **évaluation finale indépendante**, commandée par l'organisation chef de file du projet.

Tous les projets subventionnés devront rendre compte de leurs progrès tous les six mois par le biais de rapports annuels et de milieu d'année. Les projets sélectionnés feront l'objet d'**examens de suivi, apprentissage et soutien**, en personne ou à distance, organisés par l'**administrateur de la subvention**.

1.2. Indicateurs standard OCEAN

Les indicateurs standard OCEAN sont un moyen pour OCEAN de suivre et d'agrèger les résultats de tous les projets que nous finançons. Cela nous aidera à démontrer l'impact du programme dans son ensemble.

Les candidats devront indiquer les indicateurs standard OCEAN qu'ils suivront et dont ils rendront compte (à l'étape 1 pour les subventions de partenariat, à l'étape 2 pour les subventions communautaires). Ces indicateurs sont distincts de ceux des cadres logiques, plus particuliers à chaque projet. Les bénéficiaires de subvention devront communiquer chaque année sur les progrès accomplis relativement aux indicateurs standard OCEAN.

Pour obtenir une liste complète des indicateurs standard et savoir comment les utiliser, consultez le Guide des indicateurs standard OCEAN (*OCEAN Standard Indicators Guidance*).

1.3. Suivi des projets et rapports

Tous les bénéficiaires d'une subvention OCEAN sont tenus d'assurer un suivi efficace de leurs projets et de remettre régulièrement des rapports d'avancement à l'administrateur de la subvention OCEAN.

Les rapports d'avancement à remettre en tant que bénéficiaire d'une subvention sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 2. Rapports d'avancement à remettre au cours d'un projet OCEAN.

Rapports d'avancement attendus des bénéficiaires de subventions OCEAN		
Rapports	Description	Date butoir
Rapport de milieu d'année	Un bref compte rendu d'avancement du projet de 2 à 3 pages, mettant en évidence les éventuelles modifications de plans, difficultés ou enseignements tirés des 6 derniers mois de la réalisation du projet.	Fin septembre (annuel)
Rapport annuel et cadre logique	Un bilan plus détaillé (10-20 pages maximum), de l'année de mise en œuvre du projet écoulee. Les progrès seront mesurés par rapport aux objectifs fixés dans le cadre logique et des éléments concrets attesteront de ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Le rapport contiendra une réflexion sur les hypothèses de départ et sur la validité continue de la théorie du changement. Il rendra également compte des progrès accomplis par rapport aux indicateurs standard OCEAN	Fin mars (annuel)
Rapport final et cadre logique	Un rapport détaillé à remettre dans les 3 mois suivant la date de fin du projet (10-20 pages maximum). Il rendra compte de la mesure dans laquelle les objectifs, ont été atteints ainsi que de la contribution du projet à un impact plus large. Le succès sera mesuré par rapport aux indicateurs définis dans le cadre logique et par les changements observés depuis le début du projet.	Dans les 3 mois suivant la date de fin du projet

Des modèles de rapports seront disponibles sur le site Web d'OCEAN et des orientations supplémentaires concernant ces rapports seront données aux bénéficiaires dans le cadre de webinaires. Les bénéficiaires recevront chaque année des retours sur leurs rapports de la part d'un évaluateur indépendant. Les rapports annuels et les rapports finaux seront examinés par un expert compétent (sélectionné par l'administrateur de la subvention), lequel pourra formuler des recommandations si nécessaire.

Certains projets seront également sélectionnés pour des examens en personne ou à distance, organisés par l'administrateur de la subvention OCEAN. **Les examens de suivi, apprentissage et accompagnement OCEAN** sont conçus pour faciliter le suivi des projets et l'apprentissage à en tirer. Ils peuvent également apporter un accompagnement personnalisé aux équipes

responsables afin de renforcer l'exécution du projet et de valider les informations fournies dans les rapports.

Si un projet est sélectionné pour un examen, nous fournirons des termes de référence détaillés expliquant la procédure et les attentes. L'objectif principal de ces examens est de favoriser l'apprentissage au sein du projet et de nous aider à vous apporter l'accompagnement supplémentaire éventuellement nécessaire. Le tableau ci-après résume les différents types d'examen.

Tableau 3. Types d'examens en personne ou à distance pouvant avoir lieu pendant les projets OCEAN.

Subventions OCEAN – Examens de suivi, apprentissage et soutien			
Type d'examen	Description	Durée	Requis pour
Court	Un évaluateur sélectionné par l'administrateur de la subvention OCEAN rencontrera l'équipe de projet et les principales parties prenantes sur une période de 2 à 3 jours. Il remettra un bref rapport résumant sa visite et ses conclusions.	2-3 jours	Projets sélectionnés
Long	Un évaluateur sélectionné par l'administrateur de la subvention OCEAN rencontrera l'équipe de projet et les principales parties prenantes sur une période de 5 jours, durant laquelle il visitera au moins un site du projet. Il remettra un rapport détaillé sur les progrès, les défis et les apprentissages, ainsi que sur le soutien apporté.	5 jours	Projets sélectionnés

Les bénéficiaires peuvent également être invités à participer à une courte visite ou à une réunion en ligne avec l'**évaluateur indépendant OCEAN**¹, lequel réalisera des études de cas couvrant l'ensemble du portefeuille OCEAN. Tout contact entre l'évaluateur indépendant OCEAN et un projet OCEAN fera l'objet d'une discussion et d'un accord préalable avec le chef de projet.

¹ Defra a commandé l'évaluation indépendante d'OCEAN par un consortium composé d'ITAD, Oxford Policy Management et Howell Marine Consulting (l'« évaluateur indépendant OCEAN »). Cet évaluateur indépendant a pour rôle de favoriser l'apprentissage et d'évaluer l'efficacité, l'efficacé et le rapport coût-résultats du programme dans son ensemble.

1.4. Évaluation au niveau du projet

Tous les bénéficiaires d'une subvention OCEAN doivent consacrer le temps et le travail nécessaires à l'**évaluation** et à la **gestion adaptative** de leurs projets. C'est ainsi que l'équipe de projet évalue les données issues du suivi et les utilise pour améliorer continuellement son approche. Idéalement, cela devrait permettre de mieux comprendre comment et dans quelle mesure le projet contribue aux résultats souhaités, mais aussi aider à générer des idées pour des approches futures.

Tableau 4. Exigences d'évaluation des projets

Exigences d'évaluation OCEAN			
Évaluation	Description	Montant de la subvention	Exigences
Autoévaluation	Tous les projets doivent régulièrement évaluer leur progression relativement aux activités et aux objectifs prévus. En fonction des conclusions tirées, ils doivent adapter leur approche pour améliorer les résultats.	Tous les projets	Publication dans le rapport annuel et le rapport final
Évaluation indépendante	Pour les subventions de 1 M GBP ou plus, les projets doivent prévoir une évaluation indépendante (c'est-à-dire par un évaluateur spécialisé qui n'est pas une partie prenante du projet). Celle-ci peut être incluse dans le budget du projet. Il faut, au minimum, commander une évaluation finale et s'assurer de sa réalisation.	1 000 000 – 3 000 000 GBP	Publication des termes de référence et du rapport d'évaluation finale

1.5. Apprentissages du projet

Les projets OCEAN doivent prévoir des activités et un budget suffisants pour l'apprentissage. Les bénéficiaires de subventions OCEAN doivent en outre mener régulièrement une réflexion sur les apprentissages tirés du projet et les regrouper. Ces apprentissages doivent être étayés par des documents et communiqués dans leurs rapports réguliers à l'administrateur de la subvention et au-delà.

Sessions d'apprentissage OCEAN : OCEAN organisera régulièrement des sessions d'apprentissage pour les bénéficiaires afin de favoriser les échanges et le partage d'expériences sur l'ensemble du portefeuille. Les membres des équipes de projet sont vivement encouragés à y participer. Voir le calendrier sur le site Web OCEAN <https://oceangrants.org.uk/knowledge-events/events/>

Communauté des bénéficiaires de subventions OCEAN : OCEAN dispose d'une plateforme d'apprentissage et de réseautage hébergée sur le site « Décennie de l'océan » des Nations Unies. Les chefs de projet OCEAN doivent s'inscrire sur la plateforme et fournir la liste des participants supplémentaires de leur équipe de projet.

Partage d'enseignements des projets : Les bénéficiaires doivent rechercher des possibilités de partage des enseignements tirés des projets via leurs propres plateformes de communication (sites Web, réseaux sociaux, ateliers, publications) et les plateformes de communication d'autres organisations, dont la plateforme d'apprentissage et de réseautage. Les données générées par les projets doivent être stockées dans des bases de données accessibles, sauf si elles sont confidentielles.

2. Qu'entend-on par suivi, évaluation et apprentissage (SEA) ?

Suivi, évaluation et apprentissage (SEA) désigne un ensemble d'outils et de processus utilisés pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets, programmes ou initiatives.

Le SEA joue un rôle important dans l'exécution de projets solides. Au stade de la conception de projet, le SEA aide à fixer des objectifs clairs et mesurables. Il veille également à la mise en place de mécanismes de retour d'information pour suivre les progrès. Au stade de la mise en œuvre, le SEA aide les équipes de projet à suivre les performances, à améliorer la gestion, à favoriser l'apprentissage, à démontrer leur responsabilité et à orienter les futurs efforts de préservation et de développement.

En promouvant de bonnes pratiques de SEA, OCEAN vise à aider les équipes de projet à prendre des décisions éclairées et fondées sur des éléments factuels, tout en fournissant des indications précieuses à une plus grande communauté œuvrant en faveur d'un changement positif pour les populations et pour l'environnement marin.

Bien que le SEA soit souvent considéré dans sa globalité, il est utile d'en examiner les composantes clés individuellement, comme ci-dessous.

Tableau 5. Les composantes du SEA

Suivi	La collecte systématique et régulière de données sur les ressources, les activités et les résultats d'un projet. Il comprend le suivi régulier de la progression vers les objectifs, des résultats escomptés et de l'impact d'un projet.
Évaluation	L'évaluation et l'analyse des ressources, des activités et des résultats d'un projet. Elles peuvent valider ou éclairer la conception et les décisions d'un projet pour l'aider à avoir l'impact souhaité.
Apprentissage	Le processus par lequel les éléments factuels et les informations sont soumis à réflexion, communiqués et utilisés pour combler les déficits de données et déterminer ce qui fonctionne ou non, contribuant ainsi à améliorer continuellement la capacité du projet et d'autres parties à obtenir des résultats.

OCEAN fournit des outils de SEA pour accompagner un projet dès la phase de candidature. Ces outils aident à concevoir un projet, à l'exécuter et à en tirer des enseignements de manière efficace. Ils fournissent également au comité d'experts OCEAN la preuve que vous avez abordé de manière réfléchie les populations, les risques, les hypothèses et les activités essentiels à la réalisation des objectifs de votre projet

Les sections suivantes décrivent comment utiliser ces outils pour concevoir des projets impactants, les mener à bien, démontrer les résultats obtenus et en tirer des enseignements précieux pour l'avenir.

3. Conception du projet

Cette section explique comment élaborer les principaux éléments du projet, notamment la définition du problème à aborder. Il contient également des orientations sur l'élaboration des principaux outils de SEA des projets OCEAN : **Cheminement vers le changement, Théorie du changement (TdC)** et **Cadre logique** (voir le tableau 6).

Tableau 6. Principaux outils de SEA des projets OCEAN

Outil	Description
Cheminement vers le changement	Un texte décrivant comment votre projet conduira à un changement souhaité, c'est-à-dire le changement qui débouchera sur une réduction de la pauvreté et sur la protection/restauration de l'environnement marin.
Diagramme de la théorie du changement	Une représentation visuelle du cheminement vers le changement. Elle doit décrire le problème, les moteurs, les conditions favorables et/ou les obstacles potentiels à la réussite du projet. Le diagramme montre les articulations entre les interventions du projet et les produits, le résultat et l'impact.
Cadre logique	Un outil de suivi qui définit les objectifs du projet et la manière dont ils seront mesurés. Il comprend les produits prévus et le résultat final du projet, ainsi que des indicateurs spécifiques, des points de référence, des cibles et des sources d'éléments factuels.

3.1. Comprendre le problème abordé par votre projet

Tous les projets doivent définir clairement le besoin ou le problème en question et décrire comment ils envisagent de mobiliser les parties prenantes concernées afin de parvenir à un changement. Votre projet doit être en cohérence avec les objectifs OCEAN de réduction de la pauvreté et de protection du milieu marin.

Lors de la conception d'un projet, il est important de commencer par examiner les **données** existantes concernant :

- les principaux moteurs ou les causes profondes du problème
- ce qui a fonctionné ou non dans des contextes comparables
- qui est touché par le problème et quelles en sont les conséquences pour différents groupes
- les déficits d'éléments factuels à combler.

Les équipes de projet sont encouragées à utiliser diverses sources et divers formats d'éléments factuels pour étayer les connaissances revendiquées. Souvent négligé, le rôle des connaissances des **peuples autochtones et communautés locales** (PACL) est vital et doit être pris en compte dans la conception et l'exécution des projets.

Qu'entend-on par « éléments factuels » et « base factuelle » ?

Les éléments factuels sont les informations que nous utilisons pour répondre à des questions importantes ou pour tester des idées. Ces informations peuvent provenir de différentes sources : données brutes, études individuelles, résumés d'études multiples, outils décisionnels, témoignages locaux et théories établies. Ces différents éléments d'information peuvent être rassemblés de diverses manières pour créer ce que l'on appelle une **base factuelle**. La base factuelle est essentiellement l'ensemble des données, recherches, outils et théories utilisés pour étayer ou tester des idées ou des solutions spécifiques.

Les déficits d'éléments factuels sont nombreux dans le domaine de la préservation et du développement du milieu marin, ce qui complique la prise de décisions éclairées. Les démarches suivies par les projets OCEAN doivent reposer sur les meilleures données disponibles et, dans la mesure du possible, les projets OCEAN doivent contribuer à combler ces déficits.

Il est essentiel de nouer le dialogue avec vos partenaires, avec les communautés ciblées et autres parties prenantes pour recueillir des informations. Utilisez les questions suivantes pour guider vos discussions :

- Quel est le problème précis que votre projet va aborder ?
- Qui sont les principales parties prenantes ?
- Différents groupes de population sont-ils touchés différemment par le problème ?
- Quelle est, selon vous, la meilleure façon d'aborder le problème ?
- Comment le projet atteindra-t-il cet objectif ? Quelles sont les activités à mener ?
- Comment le projet favorisera-t-il une participation et des bénéfices équitables pour les personnes de genres et de caractéristiques sociales différents ? Voir la [section intitulée Égalité des genres, handicap et inclusion sociale](#) pour plus d'informations.
- Quelles sont les ressources, les personnes et les équipements nécessaires ?
- Quels défis potentiels ou risques pourraient avoir une incidence sur l'exécution du projet ?
- Comment ces risques peuvent-ils être atténués et gérés ?
- Comment les progrès et la réussite du projet seront-ils mesurés et démontrés ?

Les réponses à ces questions vous aideront à appréhender clairement le problème auquel votre projet cherche à remédier. Vous pourrez ainsi concevoir des systèmes de SEA efficaces pour suivre et évaluer les activités et les résultats de votre projet. Cette étape est cruciale pour l'élaboration de votre **Cheminement vers le changement**.

3.2. Élaborer un Cheminement vers le changement

Dans votre dossier de candidature, il vous sera demandé de décrire le « Cheminement vers le changement » de votre projet. Il s'agit d'une description textuelle de la manière dont les activités prévues changeront la situation actuelle et permettront de remédier à un problème de l'environnement marin lié à la pauvreté multidimensionnelle.

Le Cheminement vers le changement est essentiel pour communiquer au comité d'experts OCEAN et autres principales parties prenantes **COMMENT** et **POURQUOI** votre approche conduira au changement souhaité.

Points de réflexion clés :

- Comment et pourquoi les activités de votre projet conduiront-elles au changement ?
- Quelles sont vos hypothèses critiques pour la réussite de votre projet ?
- Comment les activités du projet conduiront-elles à la réalisation de votre objectif final ?
- Comment le projet contribuera-t-il à l'environnement marin et à la réduction de la pauvreté au-delà de sa durée de vie ?
- Comment le projet contribuera-t-il à promouvoir l'égalité entre les personnes de genres et de caractéristiques sociales différents ? Voir la section 6 sur l'égalité des genres et l'inclusion sociale.

Avant de rédiger votre « Cheminement vers le changement », il peut être utile de tracer les étapes logiques ou l'enchaînement d'événements qui mèneront au résultat final souhaité. Autrement dit, comment vos ressources et vos activités conduiront aux résultats et, *in fine*, à un impact. C'est ce que l'on appelle une chaîne de résultats, dont un exemple est fourni ci-dessous.

Graphique 1. Une chaîne de résultats contient les éléments clés de la conception de votre projet et constitue la base d'une théorie du changement.



La chaîne de résultats est la relation logique et linéaire (une chaîne) entre les actions du projet (ressources et activités) et les résultats (produits, résultat et impact).

La chaîne de résultats constitue la base de la **théorie du changement** du projet. Vous pouvez utiliser le modèle de TdC simple OCEAN pour présenter la chaîne de résultats de votre projet (seuls les candidats à une subvention communautaire Étape 1 doivent obligatoirement utiliser ce modèle).

3.3. Élaborer un diagramme de théorie du changement

Un diagramme de théorie du changement est requis pour toutes les candidatures OCEAN. La TdC n'étant pas statique, elle doit être mise à jour régulièrement tout au long du projet afin de faciliter la gestion adaptative, la communication et l'apprentissage.

3.3.1. Qu'est-ce qu'une théorie du changement ?

Une **théorie du changement (TdC)** explique comment un projet vise à atteindre l'impact escompté. Elle met en évidence les articulations entre les activités, les produits, les résultats et les impacts, tout en soulignant les hypothèses qui sous-tendent ces articulations. Il s'agit d'un

outil dynamique qui évolue tout au long du cycle de vie du projet et qui facilite la gestion adaptative, la communication et l'apprentissage. Une TdC doit être revue régulièrement (ex. chaque année ou lors de l'établissement des rapports) pour tenir compte des nouveaux éléments factuels, renforcer les approches du projet et assurer la progression vers les effets souhaités.

Tous les candidats aux subventions OCEAN doivent remettre un diagramme de TdC en complément du texte de description du « Cheminement vers le changement ».

- **Subventions communautaires** : utiliser le modèle de TdC simple OCEAN à l'étape 1.
- **Subventions de partenariat** : élaborer une TdC détaillée correspondant à la complexité et aux besoins du projet.

3.3.2. Étapes de la création d'une théorie du changement

Suivez les étapes suivantes pour élaborer une théorie du changement solide :

- **Identifier le problème** : quels sont les principaux moteurs et les causes profondes ?
- **Définir l'impact final** : quel changement visez-vous à long terme ?
- **Cartographier à rebours** : établir les résultats, les produits et les activités nécessaires pour atteindre l'impact.
- **Dresser la liste des hypothèses** : décrire les conditions nécessaires pour que le changement se produise.
- **Identifier les risques et les catalyseurs** : examiner les facteurs susceptibles d'influer sur la réussite
- **Examiner les indicateurs potentiels** : identifier des éléments mesurables pour suivre les progrès et vérifier les hypothèses.
- **Harmoniser avec le cadre logique** : après la TdC, vous élaborerez le cadre logique. Revenez sur la TdC une fois le cadre logique terminé pour vous assurer qu'ils sont toujours en harmonie.

3.3.3. Relier la TdC au cadre logique

La TdC décrit le processus de changement et les hypothèses sous-jacentes, tandis qu'un **cadre logique** suit les performances à l'aide d'indicateurs, de points de référence et d'objectifs. Idéalement, la TdC précède le cadre logique, car elle pose le contexte et décrit les liens de causalité qui guident la conception du projet.

Théorie du changement vs Cadre logique

TdC : Elle commence par l'impact souhaité et cartographie à rebours pour déterminer les approches.

Cadre logique : Il part du projet conçu et le décompose en éléments mesurables.

Voici trois étapes pratiques pour relier la TdC au cadre logique :

- Utiliser les résultats et les produits de la TdC pour définir les objectifs du cadre logique.
- Faire concorder les hypothèses de la TdC et celles du cadre logique.
- Aligner les indicateurs et les jalons du cadre logique sur les liens de causalité de la TdC.

3.3.4. Usages pratiques de la théorie du changement

Les équipes de projet peuvent utiliser la TdC comme suit :

Outil stratégique

- Construire une compréhension commune du projet
- Comprendre les résultats et leurs causes
- Identifier et évaluer les hypothèses

Outil de suivi-évaluation (SE)

- Déterminer ce qui doit être mesuré (et ce qui ne doit pas l'être) en appui de l'évaluation
- Axer la réflexion sur les éléments factuels pour évaluer les causes
- Servir de base aux revendications d'attribution
- Inciter à la réflexion critique et au réexamen des approches.

Outil de communication

- Résumer visuellement les objectifs et les approches du projet
- Rassurer les parties prenantes externes que l'équipe comprend le cheminement vers le changement
- Renforcer les partenariats en développant une compréhension commune du processus de changement.

Une bonne théorie du changement (TdC) est :

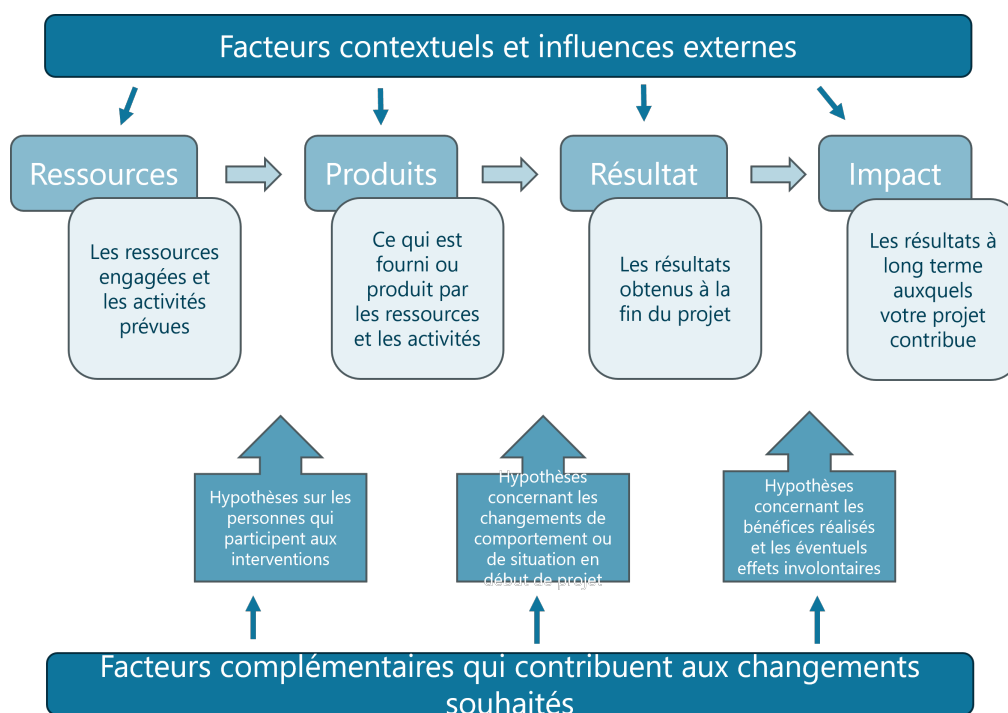
Porteuse de sens	Représente une action qui est appréciée et qui en vaut la peine ; influence le processus de conception, la gestion de projet et le SEA.
Plausible	Logique, fondée sur les faits, facile à comprendre
Faisable	Elle est réalisable, pratique et ciblée.
Testable	Les cheminements et les hypothèses peuvent être vérifiés et testés

3.3.5. Exemples de théorie du changement

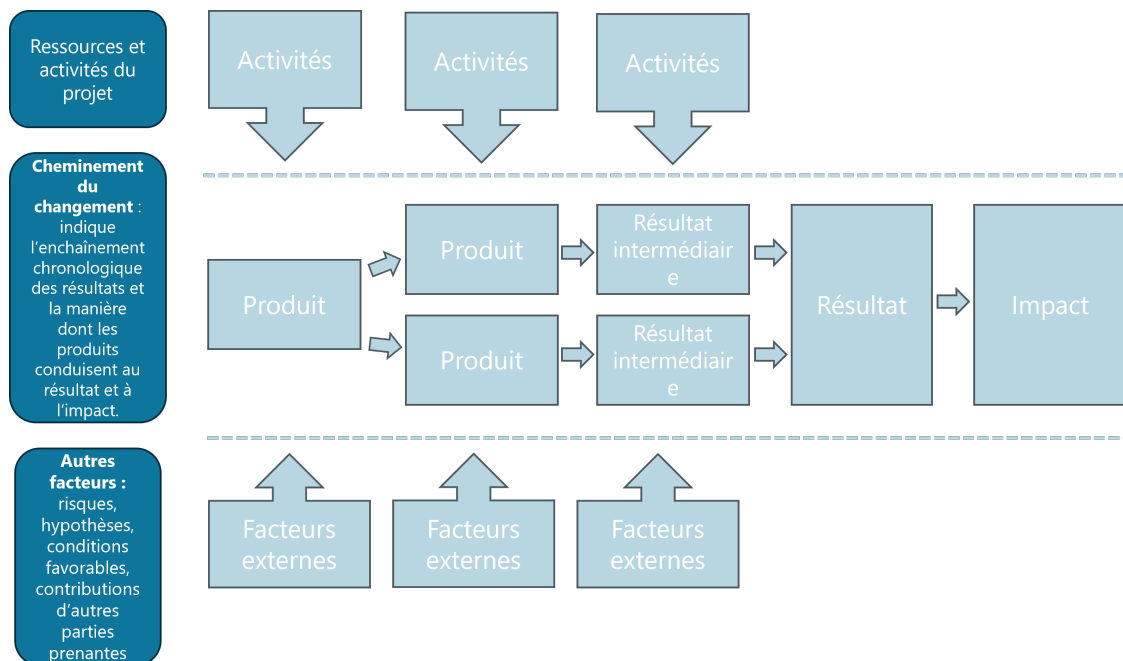
Il n'existe pas de meilleure méthode unique de concevoir ou de présenter une TdC. Aussi, nous vous conseillons de rechercher en ligne des exemples de projets comparables au vôtre pour vous en inspirer. Vous pouvez utiliser des couleurs, des chiffres, des symboles, des lettres et des flèches directionnelles pour montrer et étiqueter les liens de causalité.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la manière d'élaborer différents types de théorie du changement dans la [section 7 intitulée Lectures complémentaires](#). Quelques exemples de présentation visuelle d'une théorie du changement sont donnés ci-dessous.

Graphique 2. Diagramme d'une théorie du changement simple pour les projets à résultats linéaires. Adapté du modèle de TdC dans HM Treasury Magenta Book :

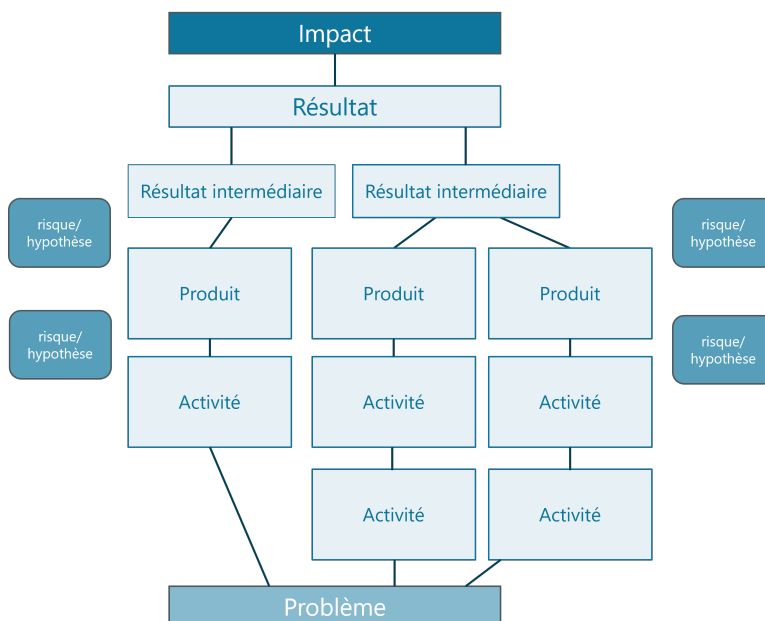


Graphique 3. Une TdC à trois lignes (ou colonnes) peut être utile pour les cheminements plus complexes. Elle montre l'enchaînement des activités et des résultats qui se produisent le long de la chaîne de résultats, ainsi que les points auxquels les facteurs externes, risques et hypothèses peuvent avoir un effet. Vous pouvez également inclure les résultats intermédiaires escomptés, le cas échéant. Adapté de : <https://www.betterevaluation.org/frameworks-guides/managers-guide-evaluation/scope-evaluation/describe-theory-change>



Graphique 4. Un diagramme en arbre peut être utile pour montrer comment vous abordez un problème par le biais d'approches ou de cheminements différents. Si vous prévoyez des résultats intermédiaires, à la suite de différentes séries d'activités, vous pouvez l'illustrer de cette manière.

Voir un exemple dans : <https://www.thegrassrootscollective.org/theory-of-change-development>.



3.3.6. Exigences en matière de théorie du changement

OCEAN exige :

- **Subventions communautaires** : utiliser le modèle de TdC simple et le remettre à l'Étape 1.
- **Subventions de partenariat** : créez une TdC du projet. Les diagrammes peuvent être numériques (PowerPoint ou autres outils en ligne/numériques) ou tracés à la main (photographiés et téléchargés au format PDF). À remettre à l'Étape 1 au format PDF.

Liste de contrôle de la théorie du changement :

- ✓ Utiliser le modèle de TdC simple OCEAN (subventions communautaires uniquement).
- ✓ Élaborée en collaboration avec les partenaires et les communautés.
- ✓ Comprend les activités, les produits, les résultats et l'impact.
- ✓ Correspond au contenu du Cadre logique du projet.
- ✓ Correspond à la description du Cheminement vers le changement.
- ✓ Comprend les moteurs du problème, les conditions favorables, les hypothèses et les risques.
- ✓ Les flèches et les lignes indiquent clairement les articulations entre les éléments du projet.
- ✓ Montre comment vos activités remédieront aux causes profondes et conduiront au changement.
- ✓ Remise sous la forme d'un fichier PDF A4 de 1 à 2 pages

3.4. Élaborer un cadre logique de projet

Toutes les subventions OCEAN nécessitent un cadre logique utilisant les modèles OCEAN (modèle simple pour les subventions inférieures à 100 000 GBP, modèle complet pour toutes les autres). Les projets mesureront les progrès réalisés par rapport à leur cadre logique dans leurs rapports annuels et leur rapport final. Une fois la subvention accordée, vous pourrez continuer d'affiner le cadre logique de votre projet pour veiller à ce qu'il en soit une représentation fidèle.

Une fois que vous avez défini les étapes logiques nécessaires pour que votre projet aboutisse à un changement (dans votre Cheminement vers le changement et votre Théorie du changement), il est bon de mettre en place un cadre pour suivre vos progrès et fixer des jalons et des objectifs réalistes. L'outil le plus courant est le cadre logique, également appelé logframe.

3.4.1. Qu'est-ce qu'un cadre logique ?

Un cadre logique est un tableau structuré qui décrit les étapes nécessaires pour atteindre les objectifs de votre projet, la manière dont les progrès seront mesurés et les principales hypothèses pour la réussite. Il est au cœur du suivi et de l'évaluation de votre projet.

OCEAN exige que toutes les subventions utilisent un modèle de cadre logique :

- **Modèle simple** : pour les subventions inférieures à 100 000 GBP.
- **Modèle complet** : pour les subventions de 100 000 GBP ou plus.

Les bénéficiaires mesurent les progrès réalisés par rapport à leur cadre logique dans les rapports annuels et le rapport final. Le cadre logique peut être affiné après l'attribution de la subvention, mais les modifications importantes doivent être soumises à l'approbation d'OCEAN par le biais d'une demande de modification.

3.4.2. Soutien disponible

OCEAN vous accompagnera dans l'élaboration de votre cadre logique lors de la phase de candidature, au moyen d'un webinaire sur le suivi, évaluation et apprentissage (SEA). Ce webinaire comprendra des éléments participatifs pour aider à concevoir un cadre logique efficace.

Une fois la subvention accordée, vous pourrez continuer d'affiner le cadre logique de votre projet afin de vous assurer qu'il en est une représentation fidèle. Veillez cependant à informer OCEAN de toute modification importante apportée au cadre logique par le biais d'une demande de modification, car elle devra être examinée et approuvée par l'équipe OCEAN.

3.4.3. Comment élaborer un cadre logique

Commencez par identifier les étapes logiques nécessaires à votre projet pour créer un changement, comme indiqué dans votre cheminement vers le changement et votre théorie du changement. Créez ensuite un cadre pour suivre les progrès, fixer les jalons et établir des objectifs mesurables.

Le cadre logique représente les éléments suivants :

- **Produits** : les résultats concrets du projet
- **Résultat** : le changement résultant de la réussite du projet
- **Indicateurs** : les mesures utilisées pour suivre les progrès
- **Jalons et objectifs** : les critères de réussite
- **Moyens de vérification** : les sources de données pour les indicateurs
- **Hypothèses** : les conditions externes nécessaires à la réussite

Lors de l'élaboration de votre cadre logique, nous recommandons de réfléchir au moyen de mesurer le changement pour les différents groupes sociaux (voir la section 6 intitulée Égalité des genres, handicap et inclusion sociale) ainsi qu'à la manière dont vous mesurerez vos contributions aux objectifs du programme plus généralement (voir la section 5.1.2).

3.4.4. Éléments du cadre logique

Le cadre logique doit contenir des énoncés de résultat spécifiques pour les produits et le résultat dans votre chaîne de résultats.

RÉSULTAT : l'énoncé de résultat est l'objectif d'un projet. Quel changement global prévoyez-vous à l'issue de ce projet et dans les délais impartis ?

Pour les subventions OCEAN, un seul résultat de projet peut être prévu. Celui-ci doit préciser ce qui changera et qui en bénéficiera. Un lien clair doit être établi entre le résultat et l'impact dans votre TdC. Vous utiliserez des indicateurs pour mesurer les progrès vers le résultat du projet.

PRODUITS : Les produits sont les résultats spécifiques et directs du projet. Il s'agit de résultats concrets de l'achèvement de plus d'une activité. Leur réalisation est totalement attribuable à votre projet ; ils ne se produiraient pas sans votre projet.

Les produits créeront les conditions nécessaires à la réalisation du résultat escompté. Si les produits sont réalisés (et si les hypothèses se vérifient), la logique veut que résultat sera lui aussi atteint. La logique de la chaîne de résultats, du produit au résultat, doit donc être claire.

La plupart des projets prévoient trois ou quatre produits pour atteindre le résultat escompté. Évitez de prévoir plus de cinq produits pour un projet au risque de le rendre excessivement complexe. Vous utiliserez des indicateurs pour mesurer les progrès vers la réalisation des produits du projet.

Ne confondez pas les activités avec les produits ou les indicateurs des produits. Les activités sont les actions que vous entreprenez pour réaliser les produits de votre projet. Par exemple, l'organisation d'un certain nombre d'ateliers est une activité, et le produit est ce dont les participants sont capables grâce à cette activité (ex. des pratiques de meilleure qualité ou des connaissances et une compréhension approfondies).

3.4.5. Élaborer des indicateurs SMART

Les indicateurs sont les outils utilisés pour mesurer les changements et la progression de votre projet dans le cadre logique. Après avoir élaboré votre théorie du changement et vos énoncés de résultats, vous aurez une meilleure idée des indicateurs dont vous aurez besoin. Les indicateurs peuvent être quantitatifs, qualitatifs ou souvent un mélange des deux.

Quantitatif	Les indicateurs quantitatifs sont présentés sous forme numérique : unités, prix, proportions, taux de variation et ratios.
Qualitatif	Les indicateurs qualitatifs sont présentés sous forme textuelle : énoncés, paragraphes, études de cas et rapports.

Tous les projets doivent fournir des indicateurs de résultat et de produits dans leur cadre logique. Vos indicateurs doivent être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps (SMART).

Nous recommandons d'utiliser deux à quatre indicateurs pour suivre chaque produit ou résultat. Un nombre insuffisant d'indicateurs risque de ne pas livrer suffisamment de données de progression, tandis qu'un nombre trop élevé risque de demander trop de temps et de ressources. Les meilleurs indicateurs sont des **indicateurs SMART** :

- Spécifiques
- Mesurables
- Réalisables
- Pertinents, et
- Limités dans le temps

Autrement dit, vos indicateurs doivent être spécifiques à vos activités, être pertinents par rapport au produit ou au résultat que vous essayez de mesurer, et inclure des objectifs et des jalons réalisables. Il est préférable d'éviter les indicateurs trop difficiles, trop longs ou trop coûteux à mesurer.

Meilleures pratiques concernant les indicateurs SMART :

- Privilégier les indicateurs qui permettront le mieux de mesurer les changements spécifiques attribués aux activités de votre projet.
- S'appuyer sur sa propre expérience d'autres projets et adapter les indicateurs en conséquence.
- Les indicateurs doivent être aussi simples (pragmatiques et clairs) que possible.
- Ne pas essayer de mesurer plusieurs éléments au sein d'un même indicateur ou de combiner plusieurs indicateurs en un seul. Un indicateur doit mesurer une partie seulement de l'intervention.
- S'assurer que les indicateurs peuvent être mesurés objectivement ou indépendamment.
- S'assurer de bien savoir comment seront mesurés les progrès vers les indicateurs et d'apprécier les éventuelles limites connues de ces derniers (ex. il est possible que les indicateurs ne soient pas capables de rendre pleinement compte de la situation).
- Veiller à ce que les indicateurs soient des mesures pertinentes des progrès vers la réalisation des produits et des résultats.

3.4.6. Mesurer les progrès avec des indicateurs SMART

Pour mesurer les progrès accomplis vers des indicateurs SMART, il est utile de définir des situations initiales, des objectifs et des jalons, et de décider des moyens de vérification.

Situation initiale	Une mesure de la situation avant le début du projet ou de l'activité, à comparer avec le résultat à la fin du projet.
Objectif	La mesure visée par le projet pour l'indicateur à la fin du projet.

Jalon	Une mesure pour fixer des objectifs intermédiaires et suivre la progression annuelle vers l'objectif de fin de projet.
Moyens de vérification	Les sources d'éléments factuels que vous utiliserez pour suivre et démontrer la réalisation de vos indicateurs.

Situations initiale : la situation initiale est le point de départ de votre indicateur, un instantané de la situation actuelle avant le début de votre activité. Elle peut être utilisée comme point de référence pour effectuer des comparaisons annuelles, ou à la fin du projet pour montrer l'effet de vos activités. Vous devez avoir une situation initiale pour chacun de vos indicateurs. Peu importe si vous ne disposez pas de ces informations dès la phase de conception, mais prévoyez de les obtenir au début du projet afin de pouvoir les utiliser pour démontrer vos progrès.

Objectifs et jalons : les objectifs sont le résultat final que vous espérez atteindre pour votre indicateur. Donnez un objectif pour chaque indicateur dans votre cadre logique afin d'indiquer clairement ce que vous allez essayer de réaliser pendant la durée de vie de votre projet. Sachant qu'il est préférable d'être réaliste, basez vos objectifs sur les éléments factuels dont vous disposez et ne soyez ni trop optimiste ni trop prudent.

Pour certains indicateurs, il peut être utile de fixer des **jalons** annuels afin de planifier les progrès que vous souhaitez réaliser chaque année pour atteindre l'objectif de fin de projet. Cela vous aidera à déterminer si vous progressez comme prévu lorsque vous préparerez votre rapport annuel.

Pensez à tenir compte du moment auquel les informations sur vos indicateurs seront disponibles. Si vous utilisez des sources de données externes à votre projet (ex. des données de télédétection mondiale), elles pourraient ne pas être disponibles au moment où vous souhaitez communiquer à leur sujet et vous ne pourrez les utiliser comme éléments factuels qu'à une date ultérieure.

Moyens de vérification : les moyens de vérification sont les sources d'éléments factuels (bases de données, enquêtes, rapports, etc.) que vous utiliserez pour suivre et démontrer la réalisation de vos indicateurs.

Il n'est pas nécessaire d'inclure les moyens de vérification dans le libellé d'un indicateur SMART, mais vous devez évaluer la qualité des moyens de vérification pour vous assurer que votre indicateur est adapté à son objet et que vous en comprenez les limites.

- ✓ Votre moyen de vérification précise-t-il **les sources de données** et la **méthode de collecte des données** ?
- ✓ Votre moyen de vérification fournit-il **les données ventilées** pertinentes ? N'oubliez pas de ventiler par genre, par situation au regard du handicap ou autres caractéristiques sociales (voir la section 6).
- ✓ Avez-vous prévu **qui est responsable** de la collecte et de la communication des données ?
- ✓ Avez-vous vérifié si la **fréquence de** la collecte des données concorde avec les jalons et les objectifs fixés ?

Si vous pensez devoir réviser les objectifs et les jalons de votre cadre logique, contactez le service d'assistance OCEAN (helpdesk@oceangrants.org.uk). Toute modification importante devra être justifiée et approuvée par le biais de la procédure de demande de modification.

3.4.7. Hypothèses et risques

Les résultats dépendront souvent de conditions externes (**hypothèses et risques**) qui échappent au contrôle du projet. Les projets doivent identifier, incorporer et surveiller ces risques et hypothèses en utilisant des éléments factuels pour en éclairer la compréhension. Les risques peuvent inclure les conséquences positives ou négatives involontaires du projet et doivent être décrits et signalés lorsqu'ils surviennent.

Un espace est prévu dans le modèle de cadre logique pour noter les hypothèses et les risques clés sous Impact, résultat et produits. Les risques et les hypothèses au niveau des produits pourront plus probablement être atténués par le projet que les risques et les hypothèses au niveau du résultat et de l'impact.

Si le contexte ou la situation extérieurs évoluent, il vous faudra éventuellement réévaluer les hypothèses et les risques, et modifier l'approche du projet.

3.4.8. Liste de contrôle du cadre logique et des indicateurs

- ✓ Utilisez-vous le bon modèle ? Les modèles de cadre logique OCEAN peuvent être différents selon les voies et les cycles de financement. L'utilisation d'un modèle incorrect peut entraîner l'inadmissibilité de la demande.
- ✓ La manière dont les activités du plan de travail mèneront aux produits et dont les produits mèneront au résultat est-elle claire et logique ?
- ✓ Les indicateurs de résultat mesurent-ils ce qui changera et qui en bénéficiera ?
- ✓ Les indicateurs de résultat mesurent-ils les résultats concrets de vos activités dans le cadre du projet ?
- ✓ Tous les indicateurs sont-ils pertinents pour la chaîne de résultats ?
- ✓ Tous les indicateurs sont-ils clairement définis et mesurables (SMART) ?
- ✓ Avez-vous vérifié si vos hypothèses restent valides ?
- ✓ Vos indicateurs recueillent-ils des données sur les répercussions de votre projet sur différents groupes de population (ex. tiennent-ils compte de [l'égalité des genres, du handicap et de l'inclusion sociale](#), les données sont-elles ventilées hommes/femmes) ?

Toute modification des cadres logiques du projet après l'attribution de la subvention doit être convenue avec l'administrateur de la subvention OCEAN par le biais de la procédure de demande de modification (à transmettre à reports@oceangrants.org.uk).

3.5. Vérifier la logique de la conception de votre projet

1. Si vos **activités** sont exécutées comme prévu, leurs résultats concrets seront réalisés au niveau des **produits**.
2. Si vos **produits** sont réalisés, et si les **hypothèses** que vous avez formulées se vérifient ou si les risques sont efficacement atténués, alors le changement visé au niveau du **résultat** devrait se produire.
3. Si le **résultat** est atteint, et si les **hypothèses** que vous avez formulées se vérifient, le projet contribuera au résultat final (**impact**) que vous espérez.

3.6. Indicateurs standard OCEAN

Les indicateurs standards OCEAN facilitent l'agrégation et la comparaison des résultats au niveau des programmes sur l'ensemble du portefeuille d'OCEAN et du [Blue Planet Fund](#). Les indicateurs standard OCEAN sont étroitement liés à la théorie du changement OCEAN et aux indicateurs clés de performance du Blue Planet Fund. Ils permettront à OCEAN de suivre et de démontrer sa contribution à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle ainsi qu'à la protection et la restauration de l'environnement marin.

Une fois vos indicateurs au niveau du projet élaborés, vous aurez une bonne idée des indicateurs standard OCEAN par rapport auxquels vous pourrez plus aisément communiquer vos résultats. Pour plus de détails, voir le guide des indicateurs standard OCEAN.

4. Exécution du projet

4.1. Suivre votre projet

Le suivi consiste à recueillir, analyser et utiliser régulièrement des informations sur l'état d'avancement du projet et sur les résultats obtenus.

Un suivi efficace est indispensable pour une bonne gestion de projet, pour l'apprentissage et la redevabilité. Un meilleur suivi conduit à de meilleurs résultats et permet aux équipes de projet de prendre des décisions de gestion éclairées à partir d'informations de qualité sur la performance du projet. Il permet en outre de s'adapter au changement.

Tous les bénéficiaires de subventions OCEAN sont tenus d'assurer le suivi de leurs projets, et OCEAN fournit des modèles de rapport pour communiquer régulièrement des informations de suivi.

4.1.1. Types de suivi

Une gestion de projet efficace nécessite le suivi des différents aspects de chaque projet, notamment :

- **Suivi des résultats** (produits, résultat et impact). Il permet de vérifier si le projet est sur la bonne voie pour atteindre les résultats, c'est-à-dire les jalons et les objectifs définis dans le cadre logique. Il permet également de détecter tout résultat imprévu (positif ou négatif).
- **Suivi des activités** (processus et plan de travail/calendrier). Suivi de l'avancement des activités et des processus prévus par rapport à un plan de travail ou à un calendrier prédéfini. Il suit l'utilisation des fonds et des ressources dans l'exécution des activités et leur progression par rapport au calendrier. Il identifie les retards ou les éventuelles modifications à apporter au plan de travail.
- **Suivi de conformité**. Il vérifie si l'exécution du projet est conforme aux lois locales et nationales, ainsi qu'aux exigences des donateurs, y compris à toutes les normes de sauvegarde et d'éthique.
- **Suivi de la situation/du contexte**. Il examine l'environnement opérationnel du projet, suit les risques et les hypothèses, ainsi que les facteurs politiques et institutionnels susceptibles d'influer sur l'avancement du projet.
- **Suivi financier**. Il suit l'utilisation des fonds du projet pour son exécution. Il est axé sur le rapport coût-résultats, l'exactitude des prévisions de coûts et du suivi budgétaire, la clarté et la vérification des procédures comptables, l'adéquation des garanties mises en place pour prévenir la fraude et la corruption.
- **Suivi organisationnel**. Il suit l'aptitude et la capacité des institutions impliquées dans le projet, y compris les organisations partenaires du projet, à utiliser et à gérer les fonds du projet comme prévu ainsi qu'à rester en conformité avec les accords, les lois et les exigences des donateurs.

Il vous sera demandé d'examiner ces domaines de suivi et d'en rendre compte dans vos rapports annuels et finaux.

4.2. Évaluation

Tous les bénéficiaires d'une subvention OCEAN doivent inclure des activités d'évaluation adéquates en appui de la gestion adaptative de leurs projets.

4.2.1. Autoévaluation

Il s'agit du processus selon lequel les équipes de projet utilisent les éléments factuels issus du suivi pour améliorer continuellement la capacité d'un projet à obtenir des résultats et pour mieux appréhender comment et dans quelle mesure ils contribuent aux résultats souhaités. Les bénéficiaires peuvent rendre compte de ces résultats dans les rapports annuels et de milieu d'année de leur projet.

Le *Magenta Book*, qui explique plus en détail les différentes méthodes expérimentales et théoriques, peut être une bonne ressource pour planifier votre approche de l'évaluation : <https://www.gov.uk/government/publications/the-magenta-book>.

En cas de doute sur l'application de ces méthodes, vous pouvez solliciter les conseils d'évaluateurs spécialisés ou encore envisager d'intégrer une évaluation indépendante à votre projet, s'il y a lieu.

4.2.2. Évaluation indépendante des projets OCEAN

Une **évaluation indépendante** est une évaluation systématique et objective d'un projet, d'une approche ou d'une politique menée par des personnes ou des organisations externes qui ne sont pas directement impliquées dans la conception, la mise en œuvre ou la gestion de l'initiative. Elle garantit ainsi l'impartialité, la crédibilité et l'objectivité des observations afin d'éclairer la prise de décision et d'améliorer la redevabilité.

OCEAN organisera des examens indépendants des rapports annuels des projets, mais il incombe aux équipes de projet de budgétiser et de planifier l'évaluation indépendante de leur projet ou de certaines parties de leur projet lorsqu'elles en voient la nécessité. Il est à noter qu'une évaluation finale indépendante est obligatoire pour les projets bénéficiant d'une subvention de 1 million GBP ou plus.

Quand inclure une évaluation indépendante dans les projets OCEAN

Dans le cas de subventions inférieures à 1 million GBP, OCEAN n'exige pas d'évaluation indépendante. Cependant, l'inclusion d'une évaluation indépendante peut contribuer à garantir l'objectivité, à renforcer la confiance des parties prenantes et à améliorer l'impact global et la durabilité de votre projet.

Vous devriez envisager d'inclure une évaluation indépendante si :

- votre projet comporte des interventions à enjeux élevés, complexes ou à grande échelle

Dans le cas d'initiatives complexes, à grande échelle ou délicates, à enjeux environnementaux, sociaux ou financiers importants, des biais internes dans les autoévaluations pourraient nuire à la confiance ou à l'efficacité.

- votre projet influence les décisions de politique générale ou stratégiques

Lorsque les résultats d'une évaluation sont essentiels pour influencer l'élaboration de politiques publiques, les décisions de développement ou l'allocation de ressources importantes, il peut être plus efficace de fournir des éléments factuels solides et impartiaux pour convaincre les principales parties prenantes.

- votre projet présente des déficits de capacités ou d'expertise

Lorsque les équipes internes ne disposent pas des ressources, de l'expertise ou des capacités d'évaluation nécessaires pour bien déterminer si une intervention fonctionne, comment elle fonctionne et pourquoi.

- votre projet bénéficie d'une subvention de 1 000 000 GBP ou plus.

Les projets OCEAN bénéficiant d'une subvention de 1 million GBP ou plus doivent comporter au minimum une évaluation finale indépendante. Ils peuvent, à titre facultatif, faire appel plus tôt à un ou plusieurs évaluateurs indépendants pour faciliter la prise de décision et la gestion adaptative.

Les bénéficiaires de subventions OCEAN de 1 000 000 GBP ou plus sont tenus d'organiser une évaluation finale indépendante de leur projet. Cette évaluation doit être incluse dans le budget global du projet lors de la phase de candidature. Au cours du projet, les bénéficiaires doivent communiquer les termes de référence de l'évaluation, et le rapport d'évaluation finale doit être remis dans les 6 mois suivant la date de fin du projet.

4.3. Apprentissage

L'apprentissage est un élément clé de tout projet de préservation et de développement. Il s'agit d'un processus au cours duquel des éléments factuels sont recueillis, communiqués aux parties prenantes, examinés et utilisés pour améliorer les pratiques pendant et après le projet. Tous les projets sont censés partager activement ce qu'ils ont appris, notamment les nouvelles meilleures pratiques, avec d'autres projets au sein d'OCEAN et au-delà. Étant donné que toutes les subventions sont financées sur fonds publics du Royaume-Uni (par le biais des impôts), il est important de communiquer clairement sur l'utilisation des fonds notamment en diffusant largement les enseignements tirés, les données factuelles et les meilleures pratiques dans l'intérêt général.

Les projets doivent trouver des moyens de diffuser les enseignements retenus sur différents canaux, à savoir leurs propres plateformes de communication (sites Web, réseaux sociaux, publications, ateliers) et celles d'autres organismes, y compris OCEAN. Pour plus de détails,

reportez-vous à la section Communications du Guide complet du candidat. La construction d'une base factuelle solide et accessible – en montrant ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et en affinant les meilleures pratiques – aidera les futurs projets à utiliser des méthodes éprouvées, à combler les déficits de connaissances et à avoir un plus grand impact sur la préservation du milieu marin et la réduction de la pauvreté.

Les bénéficiaires peuvent choisir les activités d'apprentissage qui répondent le mieux aux besoins de leur projet. Vous trouverez ci-dessous quelques actions recommandées pour l'apprentissage :

Considérations relatives à l'apprentissage dans les projets OCEAN

- **Partagez largement les données et les enseignements :** communiquez vos observations sous des formats accessibles (rapports écrits, présentations, photos, vidéos, sites Web et blogs). Veillez à ce que les informations soient compréhensibles et puissent être partagées avec les communautés et les bénéficiaires du projet.
- **Participez aux examens de suivi, apprentissage et soutien :** si l'administrateur de la subvention vous y invite, participez à ces examens afin d'obtenir un point de vue indépendant sur l'avancement de votre projet et d'en tirer des enseignements qui profiteront à l'ensemble de la communauté OCEAN.
- **Participez à la plateforme OCEAN Grant Community et aux manifestations OCEAN :** partagez vos bulletins d'information et les enseignements que vous avez retenus avec d'autres bénéficiaires de subventions OCEAN et tirez des enseignements d'autres projets OCEAN.
- **Prenez une part active à la préparation des rapports :** lors des examens annuels et finaux, faites part des défis rencontrés et des connaissances clés acquises dans le cadre de votre projet. Montrez comment ces enseignements ont été utilisés pour affiner la gestion ou les stratégies de votre projet.
- **Approfondissez les questions :** si le SEA du projet débouche sur des observations intéressantes mais non concluantes, envisagez d'approfondir pour obtenir des informations exploitables.
- **Utilisez les apprentissages pour le travail de plaidoyer et d'élaboration de politiques publiques :** réfléchissez à la manière dont les connaissances acquises dans le cadre de votre projet peuvent contribuer aux campagnes de plaidoyer ou aux efforts visant à influencer les politiques publiques.
- **Poursuivez la collecte de données lorsqu'elle est utile :** s'il est nécessaire de disposer constamment de données (ex. pour informer les bénéficiaires ou la communauté au sens large), envisagez des moyens de poursuivre la collecte. Une autre institution pourrait-elle reprendre ce rôle ou d'autres projets pourraient-ils bénéficier de vos données ?
- **Respectez les pratiques éthiques et la réglementation en matière de données :** gardez trace des collectes de données conformément aux orientations et aux réglementations éthiques. Ainsi, si une étude de suivi est nécessaire, elle pourra être effectuée en utilisant les

mêmes méthodes et sources de données, avec le consentement préalable des participants, s'il y a lieu.

En partageant ce que vous apprenez et en menant une réflexion sur l'avancement de votre projet, vous contribuez à créer une assise factuelle qui guidera les futurs travaux de préservation et de développement de l'environnement marin, dans l'intérêt des communautés côtières du monde entier.

5. Égalité des genres, handicap et inclusion sociale dans le SEA

La promotion des principes d'égalité des genres, d'inclusion du handicap et d'inclusion sociale (GEDSI pour *Gender equality, disability and social inclusion*) est une priorité fondamentale pour OCEAN. Dans la conception et la mise en œuvre des projets, il est essentiel de réfléchir à la façon d'aborder ces principes. Les outils de SEA doivent permettre de prendre en compte non seulement les résultats environnementaux et économiques, mais aussi dans quelle mesure le projet bénéficie à tous les segments de la société, en particulier aux femmes, aux personnes en situation de handicap et autres groupes marginalisés.

Idéalement, les principes GEDSI sont intégrés dans tous les aspects de la conception du projet, y compris le SEA. S'il y a lieu, les activités doivent préciser si l'accent est mis sur les principes GEDSI, et les indicateurs doivent être ventilés de manière à recueillir des données et des informations sur l'égalité des genres, le handicap et l'inclusion sociale. Des activités (ex. une analyse GEDSI) et des produits (ex. réduction des obstacles à la participation) spécifiques peuvent également être inclus.

Les projets financés par les subventions de partenariat doivent adopter une approche favorable aux principes GEDSI. Les projets de subventions communautaires doivent, au minimum, avoir une approche sensible aux principes GEDSI, sachant que les projets de subventions communautaires plus ambitieux dans ce domaine – en atteignant ou en faisant preuve d'un plan clair pour atteindre le niveau « favorable » – seront prioritaires.

Ignorant des principes GEDSI	Ne reconnaît pas le rôle du genre et de la dynamique sociale dans l'exclusion et la marginalisation. Peut involontairement exacerber les inégalités ou perpétuer des normes préjudiciables.
Sensible aux principes GEDSI	Prend en considération les besoins fondamentaux des femmes, des personnes en situation de handicap et d'autres groupes marginalisés, ainsi que les obstacles rencontrés par ces catégories de population, afin de réduire les inégalités de genre et les inégalités sociales.
Favorable aux principes GEDSI	Réduit les inégalités sociales et les inégalités de genre. Donne des moyens d'agir aux membres de la communauté en renforçant l'accès équitable aux biens, les ressources et les capacités des femmes, des personnes en situation de handicap et d'autres groupes marginalisés.
Transformateur sur le plan GEDSI	Aborde les relations de pouvoir inégales et recherche le changement institutionnel et sociétal. Conçu autour d'un objectif fondamental de remédier aux causes profondes des inégalités de genre et des inégalités sociales.

Le cadre logique est un élément clé pour montrer que vous respectez ces normes. Voici comment faire concorder votre cadre logique avec l'ambition de votre projet relativement aux principes GEDSI :

Ignorant des principes GEDSI	Le cadre logique ne comporte pas d'indicateurs qui livreront des données ventilées sur les femmes et/ou d'autres groupes marginalisés.
Sensible aux principes GEDSI	Le cadre logique comprend des indicateurs qui livreront des données ventilées pour suivre l'impact des activités sur les femmes et/ou d'autres groupes marginalisés, s'il y a lieu.
Favorable aux principes GEDSI	Le cadre logique comprend des indicateurs qui livreront des données ventilées pour suivre l'impact des activités liées aux femmes et/ou à d'autres groupes marginalisés, ainsi qu'un ou plusieurs indicateurs de résultats axés GEDSI.
Transformateur sur le plan GEDSI	Le cadre logique comprend des indicateurs qui livreront des données ventilées pour suivre l'impact des activités liées aux femmes et/ou à d'autres groupes marginalisés, comprend également un ou plusieurs indicateurs de résultats axés GEDSI, et démontre que des changements systémiques dans le domaine GEDSI constituent un objectif fondamental du projet.

En intégrant l'égalité des genres, le handicap et l'inclusion sociale dans votre méthode de SEA, vous améliorerez l'efficacité de votre projet et veillerez à ce qu'il bénéficie à tous les membres de la communauté. Cette approche, qui contribue à une manière plus inclusive et plus équitable de mener à bien le travail de préservation et de développement, peut simultanément intensifier les progrès vers les objectifs de préservation et de développement.

Moyens pratiques d'intégrer l'égalité des genres, le handicap et l'inclusion sociale dans le SEA

Recueillir des données ventilées : Recueillez des données pour différents groupes (femmes, hommes, personnes en situation de handicap et autres groupes marginalisés). Cela vous aidera à comprendre comment chaque groupe est touché par le projet et s'il existe des disparités d'accès ou de bénéfices.

Définir des indicateurs d'inclusion : Élaborez des indicateurs spécifiques pour mesurer l'impact du projet sur l'égalité des genres, l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'inclusion sociale. Par exemple, vous pourriez suivre la proportion de femmes exerçant des fonctions de direction ou la participation accrue des personnes en situation de handicap aux processus décisionnels après avoir agi sur un obstacle identifié à leur inclusion. Les indicateurs peuvent porter sur d'autres caractéristiques, comme la religion/les croyances, la sexualité, la situation géographique, l'origine ethnique/la race, la classe sociale et l'état matrimonial.

Suivre la participation et l'accès : Gardez trace des personnes qui participent aux activités de votre projet et de celles qui en bénéficient. Cela peut révéler si certains groupes sont

exclus ou la présence d'obstacles pour les personnes en situation de handicap ou d'autres communautés marginalisées.

Évaluer les résultats pour différents groupes : Lors des évaluations, déterminez si différents groupes bénéficient de manière égale du projet. Par exemple, les femmes ou les personnes en situation de handicap bénéficient-elles des mêmes opportunités ou existe-t-il des obstacles à leur participation ?

Assurer un apprentissage inclusif : Lorsque vous partagez les enseignements retenus, veillez à ce que les informations soient accessibles à tous. Il peut s'agir de traduire les documents dans différentes langues, d'utiliser des formats accessibles aux personnes en situation de handicap ou de veiller à ce que le langage utilisé soit inclusif.

Mobiliser un éventail divers de parties prenantes pour le SEA : Impliquez des femmes, des personnes en situation de handicap et d'autres communautés marginalisées dans le processus de SEA. Leurs points de vue contribueront à garantir que les processus d'évaluation et d'apprentissage reflètent leurs expériences et leurs besoins.

Voir le Guide complet du candidat pour plus d'informations sur l'égalité des genres, le handicap et l'inclusion sociale.

6. Lectures complémentaires

Pour en savoir plus sur la conception de projet et le SEA, vous pouvez consulter les ressources suivantes :

- <https://www.conservationleadershipprogramme.org/grants/project-manuals/> (en anglais avec liens vers des ressources en plusieurs langues)
- <https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/10/FOS-ME-Design-How-to-Guide-v.-2019-02.pdf> (en anglais)
- <https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/10/Audubon-toolkit.pdf> (en anglais)
- https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5e96cab9d3bf7f412b2264b1/HMT_Magenta_Book.pdf (en anglais)
- <https://www.betterevaluation.org/> (en anglais, français et autres langues)
- <https://www.thegrassrootscollective.org/theory-of-change-development> (en anglais et espagnol)
- <https://pm4ngos.org/methodologies-guides/theory-of-change/> (en anglais, portugais, espagnol et arabe)
- <https://www.betterevaluation.org/frameworks-guides/managers-guide-evaluation/scope-evaluation/describe-theory-change> (en anglais et français)

- https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5e96cab9d3bf7f412b2264b1/HMT_Magenta_Book.pdf (voir page 25, en anglais)
- https://www.conservation.org/docs/default-source/publication-pdfs/integrating-gender-and-social-equity-into-conservation-programming-2019.pdf?sfvrsn=6b8e5c33_2 .

7. Glossaire

Activités	Les actions menées par le projet pour parvenir au changement souhaité et conduire aux produits, aux résultats et à l'impact dans la chaîne de résultats.
Administrateur de la subvention OCEAN	NIRAS est l'administrateur de la subvention OCEAN et le premier point de contact pour les projets et les candidats.
Blue Planet Fund	OCEAN fait partie du Blue Planet Fund, le programme britannique de 500 millions de livres sterling destiné à aider les pays en développement à protéger l'environnement marin et à réduire la pauvreté.
Cadre logique ou Logframe	Un outil de suivi pour mesurer les progrès par rapport à une chaîne de résultats, en comparant les résultats prévus et les résultats obtenus le long d'un chemin de causalité, et en incluant des indicateurs, des données de référence, des objectifs, ainsi que des risques et des hypothèses.
Chaîne de résultats	Un outil permettant d'expliquer le processus linéaire d'un projet en décrivant ou en visualisant les étapes par lesquelles les ressources et les activités conduisent au changement souhaité (c'est-à-dire par le biais des produits, des résultats et de l'impact).
Cheminement vers le changement	Une explication de la manière dont les activités prévues du projet changeront la situation actuelle et remédieront à un problème concernant l'environnement marin et la pauvreté multidimensionnelle. Plus précisément, le texte d'un cheminement vers le changement doit expliquer pourquoi et comment vous pensez que les produits de votre projet contribueront à votre résultat global et, à plus long terme, à l'impact escompté du projet.
Comité d'experts	Un groupe d'experts indépendants en protection marine et développement durable qui fournit des conseils stratégiques, évalue les propositions et fait des recommandations au Defra sur les décisions de financement.
Conditions favorables	Les conditions nécessaires à la mise en œuvre efficace et efficiente d'un projet. À tout lieu donné, une série de conditions favorables influence la probabilité que les activités du projet aboutiront au résultat souhaité.
Defra	Ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (<i>Department for Environment, Food and Rural Affairs</i>). OCEAN est financé par le Defra.

Éléments factuels	Les informations qui démontrent les actions, les produits, les résultats et l'impact du projet. Elles varient en format, en qualité et en pertinence et peuvent inclure des expériences documentées et non documentées, des données, études, politiques et meilleures pratiques, dans des perspectives diverses. Toutefois, les éléments factuels sont particulièrement appréciés lorsqu'ils sont de qualité, accessibles et applicables.
Évaluateur indépendant OCEAN	L'évaluateur indépendant OCEAN accompagne le suivi, l'évaluation et l'apprentissage indépendants du programme de subventions OCEAN.
Financement de contrepartie	Financement supplémentaire obtenu pour aider à couvrir le coût total du projet, y compris les sources publiques et privées ainsi que les contributions en nature quantifiées.
GEDSI	Une approche axée sur l'égalité des genres, le handicap et l'inclusion sociale (<i>Gender equality, Disability and Social Inclusion, GEDSI</i>) s'intéresse à la manière dont les caractéristiques sociales (handicap, statut socioéconomique, statut migratoire et déplacement, origine ethnique, race, âge, religion, orientation sexuelle et identité de genre) se conjuguent et déterminent qui a le pouvoir, qui a accès aux ressources, qui prend les décisions et qui est lésé. Ne pas prendre en compte ces dynamiques risque d'exacerber les inégalités et de compromettre les objectifs en matière de climat et de biodiversité.
Hypothèses	Les situations, événements, conditions ou décisions nécessaires à la réussite du projet mais qui échappent en grande partie à son contrôle.
Impact	L'objectif à long terme de votre projet. Il contribue souvent à une avancée plus large dans le domaine, par exemple celui de la préservation de l'environnement marin et de la réduction de la pauvreté. Notez que l'impact ne sera pas atteint uniquement par le projet et qu'il le sera souvent en dehors de la période du projet.
Indicateur standard	Un indicateur qui peut être utilisé dans plusieurs projets pour nous permettre d'agréger les résultats de l'ensemble des projets OCEAN. Les indicateurs standard OCEAN sont étroitement liés à notre théorie du changement et à notre cadre logique au niveau du fonds. Ils nous permettront de suivre les accomplissements du programme dans son ensemble.
Indicateur	Une mesure quantitative ou qualitative permettant de suivre le changement et la réalisation d'un produit ou d'un résultat du projet.

Montée en échelle	La capacité d'accroître l'impact d'une approche qui a fait ses preuves, en élargissant le périmètre des activités dans une région géographique ou un domaine d'intervention donné, en appliquant l'approche dans une nouvelle région géographique ou un nouveau domaine d'intervention, ou en faisant en sorte que l'adoption de l'approche par les parties prenantes favorise un changement systémique.
Organisation chef de file	L'organisation qui gèrera la subvention et coordonnera l'exécution du projet, en acceptant les conditions de la subvention au nom du projet.
Partenaire(s)	Ils ont un rôle formel de gouvernance et une relation formelle avec le projet. Il peut s'agir de responsabilités concernant les frais de personnel et/ou la gestion du budget.
Partie prenante	Une personne, une organisation ou un groupe de personnes concernées par le projet et son impact. Elles sont consultées, mobilisées et/ou participent aux activités du projet. Il peut également s'agir de partenaires, mais les parties prenantes qui ne sont pas partenaires n'assument pas de rôle formel de gestion budgétaire ni de gouvernance dans le cadre du projet.
Pauvreté multidimensionnelle	La pauvreté est multidimensionnelle et ne se résume pas à un manque d'argent. Elle englobe toute une série de problèmes qui empêchent les individus de satisfaire leurs besoins fondamentaux et d'améliorer leur vie dignement, notamment le manque de revenus, de terres ou d'autres moyens d'accès aux biens et services matériels de base nécessaires pour survivre dans la dignité, ou encore le manque de soins de santé, de sécurité, d'éducation ou de relations sociales nécessaires.
Pays	Désigne normalement (sauf indication contraire) tout pays figurant sur la liste des pays admissibles, et non des pays comme le Royaume-Uni.
Peuples autochtones et communautés locales	Nous définissons les PACL conformément à l' IPBES (2020)2 : l'expression « peuples autochtones et communautés locales » et son sigle PACL sont largement utilisés par les organisations et conventions internationales pour désigner les individus et les groupes qui s'identifient comme autochtones ou membres de communautés locales distinctes. Nous adoptons cette terminologie en mettant l'accent sur ceux qui « maintiennent un lien historique intergénérationnel avec le lieu et la nature par le biais des moyens de subsistance, de l'identité culturelle, des langues, des visions du monde, des institutions et des connaissances écologiques ».

Produits	Les résultats spécifiques et concrets de l'achèvement de plus d'une activité. Leur réalisation est totalement attribuable à votre projet ; ils n'existeraient pas sans votre projet. Les produits créeront les conditions nécessaires pour atteindre le résultat escompté. La plupart des projets comportent trois ou quatre produits pour atteindre le résultat escompté.
Rapport coûts-résultats	Un bon rapport coûts-résultats s'obtient par l'utilisation optimale des ressources pour atteindre les résultats escomptés.
Ressources	Ce que vous apportez à un projet (ex. temps, argent, ressources matérielles) pour obtenir les résultats escomptés (ex. augmentation des connaissances, compétences, prise de conscience) et atteindre votre objectif (ex. modification des comportements et amélioration des moyens de subsistance).
Résultat	L'objectif principal d'un projet. Il s'agit du changement que vous espérez obtenir à la suite de ce projet et dans les délais impartis. Un projet ne peut avoir qu'un seul résultat, lequel doit indiquer ce qui changera et qui en bénéficiera. Il doit y avoir un lien clair entre le résultat et l'impact.
Théorie du changement	Un outil intégral pour décrire comment un projet conduira à un changement souhaité en indiquant le problème, les moteurs et les hypothèses qui sous-tendent les activités du projet et leurs résultats attendus. Il est explicite sur les chemins de causalité, les articulations entre les interventions, les produits, les résultats et l'impact. Il comprend une analyse des obstacles et des catalyseurs, ainsi que des indicateurs de réussite. Souvent présenté sous forme de diagramme et de texte.

Annexe 1. Exemple de TdC simple (subventions communautaires uniquement)

L'exemple qui suit est fictif.

Intitulé du projet	OCC1GB\XXXX Renouveau des récifs : Initiative collective de préservation et d'éducation marine à XYZ
Énoncé du problème	Les eaux côtières et les récifs de la région XYZ connaissent un grave déclin de biodiversité marine en raison de la surpêche, de la pollution et de la destruction d'habitats, ce qui menace les moyens de subsistance locaux et la sécurité alimentaire de XX ménages dans XX communautés.

Ressources	Activités	Produits	Énoncé de résultat	Énoncé d'impact
<ul style="list-style-type: none"> • Subvention OCEAN de 230 000 GBP ; financement de contrepartie de 30 000 GBP • 8 personnels de base et 15 bénévoles à temps partiel • Expertise technique de l'université XYZ et de l'organisme public local XYZ • Conseils techniques de spécialistes en égalité de genre, handicap et inclusion sociale et en sauvegarde 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de sessions de dialogue inclusives et participatives avec la communauté à XYZ avec les autorités locales • Analyse sociale et de genre pour comprendre le contexte à XYZ et évaluer les impacts et les obstacles potentiels • Préparation de notes d'information et de présentations pour la rencontre avec X • Installation d'un récif et surveillance de la 	<p>Produit 1. Création de nouvelles aires de préservation collectives et inclusives, en étroite coordination avec un large éventail de parties prenantes locales, dans les régions XY et Z, comprenant des zones de non-prélèvement.</p> <p>Produit 2. Mise en place de 600 m² de récifs artificiels surveillés dans la zone Z pour favoriser la biodiversité et la</p>	<p>La sensibilité et les connaissances accrues des communautés en matière de préservation marine, ainsi que l'adoption de pratiques de pêche durables dans trois communautés (150 ménages) conduisent à une gestion plus inclusive de la préservation marine, à une réduction de la pollution marine, à une amélioration de la santé des écosystèmes marins</p>	<p>L'environnement marin de XYZ est protégé et restauré, et les communautés sont responsabilisées et impliquées dans les décisions relatives à la préservation et à la gestion du milieu marin. Cela se traduit par des écosystèmes plus sains, une réduction de la pauvreté grâce à l'amélioration des moyens de subsistance et une plus grande sécurité</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Conseils des animateurs de communauté des villages XYZ • Salle collective et installations scolaires • Matériel de plongée, appareils GPS, récifs artificiels, matériel de ramassage des déchets. 	<p>biodiversité dans la zone récifale (avant et après l'installation)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de préservation du milieu marin pour la population de XYZ • Formation des pêcheurs locaux – y compris les femmes et les jeunes – aux pratiques durables dans les villages A, B et C • Organisation de 3 nettoyages de plages à X, Y, Z • Création de matériels pédagogiques sur les habitats récifaux, la pêche durable et la pollution marine pour les écoles et les groupes locaux 	<p>reconstitution des stocks de poissons.</p> <p>Produit 3. Mise en place de 3 conseils consultatifs d'intérêt local comprenant des représentants de groupes de femmes, d'organisations de personnes en situation de handicap et d'autres groupes marginalisés.</p> <p>Produit 4. Amélioration des connaissances de trois communautés (X, Y, Z) en matière de préservation du milieu marin et de pratiques de pêche.</p>	<p>et à de meilleurs moyens de subsistance dans la région XYZ.</p>	<p>alimentaire au niveau local.</p>
---	--	--	--	-------------------------------------

Annexe 2. Exemple de cadre logique simple OCEAN

Pour les projets dont la subvention communautaire est inférieure à 100 000 GBP

L'exemple qui suit est fictif. Pour prendre connaissance d'exemples concrets de projets axés sur le milieu marin, voir les projets des *Biodiversity Challenge Funds* du Defra : <https://www.darwininitiative.org.uk/project/ecosystems-biomes/marine-and-coastal-biodiversity/>. Vous trouverez les cadres logiques dans les rapports annuels, rapports finaux et formulaires de candidature présentés dans la section « Documents » de chaque page de projet.

N° de référence de la demande :	OCG1GB\XXXX
Titre du projet :	Renouvellement des récifs : Initiative collective de préservation et d'éducation marine dans la région XYZ

	Énoncé	Indicateurs	Moyens de vérification
RÉSULTAT	La sensibilisation et les connaissances accrues des communautés en matière de préservation marine, ainsi que l'adoption de pratiques de pêche durables dans trois communautés (150 ménages) conduisent à de meilleurs moyens de subsistance, à une gestion plus inclusive de la préservation marine et à des écosystèmes marins plus sains dans la région XYZ.	<p>E.1 Approbation et mise en application d'un total de 6 km² de zones de non-prélèvement dans les réserves locales d'ici la fin de l'année 4.</p> <p>E.2 Diminution de 30 % de l'utilisation de matériel et de pratiques de pêche destructeurs en dehors des zones de non-prélèvement par rapport à l'année 1 du projet, d'ici à la fin de l'année 4.</p>	<p>E.1 Plans de cogestion officiels approuvés par le gouvernement, avec cartes SIG des zones et règles et règlements connexes.</p> <p>E.2 Rapport hebdomadaire des patrouilles de plage par les autorités locales et rapport mensuel conjoint des autorités régionales de la pêche sur les patrouilles de bateaux.</p> <p>E.2 Recensement annuel du matériel de pêche par les conseils locaux et les autorités régionales de la pêche.</p>
		<p>P.1 Accroissement de 40 % de la participation des communautés aux activités locales de préservation et d'aménagement du milieu marin d'ici à la fin de l'année 4.</p> <p>P.2 Les pêcheurs font état d'une augmentation de 20 % de leurs revenus grâce à l'utilisation de techniques de</p>	<p>P.1 Registres de présence et de participation aux manifestations, ateliers et réunions des comités sur la préservation de l'environnement marin, ventilés par genre.</p> <p>P.2 Évaluations des formations et enquêtes de suivi.</p>

		pêche durables d'ici à la fin de l'année 3.	
		G.1 Au moins 30 % des membres des comités locaux de préservation du milieu marin sont des femmes ou d'autres membres marginalisés de la communauté d'ici à la fin de l'année 4.	G.1 Registres des membres des comités de préservation du milieu marin, ventilés par genre et/ou autre identité marginalisée pertinente.
PRODUIT 1	Création, en étroite coordination avec les parties prenantes locales, de nouvelles aires de préservation collectives et inclusives dans les régions X, Y et Z, comprenant des zones de non-prélèvement.	<p>1.1 Les communautés signent des accords reconnaissant l'établissement de zones de préservation et de zones de non-prélèvement d'ici à la fin de l'année 2.</p> <p>1.2 Le gouvernement approuve les plans de cogestion avec cartes SIG des zones et règles et règlements connexes d'ici à la fin de l'année 3.</p> <p>1.3 60 consultations inclusives et participatives des parties prenantes éclairent le développement de nouvelles zones collectives de préservation d'ici à la fin de l'année 2.</p>	<p>1.1 Accords locaux signés.</p> <p>1.2 Plan de gestion approuvé par le gouvernement avec signatures.</p> <p>1.3 Jounaux d'activités de dialogue avec les parties prenantes et plan de développement</p>
PRODUIT 2	Mise en place de 600 m ² de récifs artificiels surveillés dans la zone Z afin de favoriser la biodiversité et la reconstitution des stocks de poissons.	<p>2.1 10 récifs artificiels installés sur 600 m² dans la zone Z d'ici au début de l'année 2.</p> <p>2.2 6 membres de la communauté formés à la surveillance des récifs d'ici à la fin de l'année 2.</p> <p>2.3 Enquêtes sur la biodiversité menées dans la zone Z les années 1, 2, 3 et 4</p>	<p>2.1 Coordonnées GPS, photos et rapports de terrain</p> <p>2.2 Carnets de formation</p> <p>2.3 Enquêtes sur la biodiversité et rapports d'inspection des récifs</p>
PRODUIT 3	Mise en place de conseils consultatifs d'intérêt local comprenant des représentants de groupes de femmes, d'organisations	3.1 Mise en place de conseils consultatifs d'intérêt local dans les zones X, Y et Z, composés d'au moins 60 membres, dont au moins 30 % sont	<p>3.1 Signature des règlements</p> <p>3.2 Registres des membres et procès-verbaux des réunions</p> <p>3.3 Enquête de satisfaction</p>

	<p>de personnes en situation de handicap et d'autres communautés marginalisées.</p>	<p>des représentants de groupes de femmes et de jeunes. 3.2 Au moins 50 % des membres sont présents aux réunions du conseil d'administration tenues au moins quatre fois par an. 3.3 Les membres de la communauté déclarent que les conseils leur permettent d'avoir plus d'influence et de davantage participer à la préservation du milieu marin.</p>	
<p>PRODUIT 4</p>	<p>Les communautés de X, Y et Z ont une meilleure connaissance de la préservation du milieu marin et des pratiques de pêche.</p>	<p>4.1 30 pêcheurs des communautés X, Y et Z formés aux pratiques de pêche durable l'année 1. 4.2 3 écoles utilisent de nouveaux matériels pédagogiques sur la préservation du milieu marin d'ici à l'année 3. 4.3 3 nettoyages de plages organisés pour mieux sensibiliser à XYZ d'ici à la fin de l'année 3.</p>	<p>4.1 Registres de présence aux formations et certificats de formation ventilés par genre. 4.2 Formulaire de retours des enseignants sur les nouveaux matériels. 4.3 Registres d'inscription aux nettoyages de plages et matériels promotionnels, photos sur la page Facebook de l'ONG.</p>
<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communautés de X, Y et Z sont réceptives à la création de nouvelles zones de préservation. • Les conditions environnementales de la zone Z favorisent l'établissement et la durabilité des récifs artificiels. • Les groupes de femmes, les organisations de personnes en situation de handicap et autres communautés marginalisées sont prêts à participer aux conseils consultatifs. • Les dirigeants locaux et les membres influents de la communauté soutiennent et défendent les efforts de préservation du milieu marin. • Les pêcheurs sont prêts à adopter de nouvelles techniques et pratiques de pêche ainsi qu'à respecter les nouvelles réglementations relatives aux zones de préservation. • Les autorités locales et les organismes de réglementation soutiennent fermement l'application de zones de non-prélèvement. 			

Annexe 3. Exemple de cadre logique complet OCEAN

Pour tous les projets OCEAN dont la subvention est égale ou supérieure à 100 000 GBP.

L'exemple qui suit est fictif. Pour prendre connaissance d'exemples concrets de projets axés sur le milieu marin, voir les projets des *Biodiversity Challenge Funds* du Defra : <https://www.darwininitiative.org.uk/project/ecosystems-biomes/marine-and-coastal-biodiversity/>. Vous trouverez les cadres logiques dans les rapports annuels, rapports finaux et formulaires de candidature présentés dans la section « Documents » de chaque page de projet.

N° de référence de la demande :	OCG1GB\XXXX
Intitulé du projet :	Renouvellement des récifs : Initiative collective de préservation et d'éducation marine dans la région XYZ

	Énoncé	Indicateurs	Lignes de base, jalons, objectifs	Moyens de vérification
RÉSULTAT	La sensibilisation et les connaissances accrues des communautés en matière de préservation marine, ainsi que l'adoption de pratiques de pêche durables dans trois communautés (150 ménages) conduisent à de meilleurs moyens de subsistance, à une gestion plus inclusive de la préservation marine, à une réduction de la pollution marine et à des écosystèmes	E.1 Approbation et mise en application d'un total de 6 km ² de zones de non-prélèvement dans les réserves locales.	E.1 Situation initiale : 0 km ² approuvé. E.1 Jalons : 6 km ² de zone de non-prélèvement approuvés d'ici à l'année 2, plan de mise en application rédigé d'ici à la fin de l'année 3. E.1 Objectif : 6 km ² de zones de non-prélèvement approuvés et pleinement mis en application d'ici à la fin de l'année 4.	E.1 Plans de cogestion officiels approuvés par le gouvernement, avec cartes SIG des zones et règles et règlements connexes. E.2 Rapport hebdomadaire des patrouilles de plage par les autorités locales et rapport mensuel conjoint des autorités régionales de la pêche sur les patrouilles mensuelles de bateaux.
		P.1 Participation accrue des communautés aux activités locales de préservation et d'aménagement du milieu marin.	P.1 Situation initiale : les données sur la situation initiale seront collectées d'ici à la fin de l'année 1.	P.1 Registres de présence et de participation aux manifestations, ateliers et réunions des comités sur la préservation de

	marins plus sains dans la région XYZ.	<p>P.2 Augmentation des revenus des pêcheurs qui ont adopté des techniques de pêche durables</p>	<p>P.1 Objectif : Accroissement de 40 % de la participation des communautés aux activités locales de préservation et d'aménagement du milieu marin d'ici à la fin de l'année 4.</p> <p>P.2 Situation initiale : Enquête initiale prévue au cours de l'année 1.</p> <p>P.2 Objectif : Augmenter de 20 % les revenus des pêcheurs qui utilisent des techniques de pêche durables d'ici à la fin de l'année 4.</p>	<p>l'environnement marin, ventilés par genre.</p> <p>P.2 Évaluations des formations et enquêtes de suivi.</p>
		<p>G.1 Augmentation de la représentation et de la participation des femmes et des personnes en situation de handicap dans les comités locaux pour la préservation marine</p>	<p>G.1 Situation initiale : aucun comité n'a été créé.</p> <p>G.1 Objectif : Au moins 30 % des membres sont des femmes et les réunions sont accessibles d'ici à la fin de l'année 4.</p>	<p>G.1 Registres des membres des comités et des présences aux réunions (ventilés par genre). Recommandations relatives à l'accessibilité des réunions des comités.</p>
<p>Hypothèses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communautés sont motivées et désireuses de participer aux initiatives de préservation du milieu marin. • Les dirigeants locaux et les membres influents de la communauté soutiennent et défendent les efforts de préservation du milieu marin. • Les pêcheurs sont ouverts à l'adoption de nouvelles techniques et pratiques de pêche. • Les autorités locales et les organismes de réglementation soutiennent fermement l'application de zones de non-prélèvement. 				
<p>PRODUITS</p>				
PRODUIT 1	Création, en étroite coordination avec les parties prenantes locales, de nouvelles	<p>1.1 Les communautés signent des accords reconnaissant l'établissement de zones de</p>	<p>1.1 Situation initiale : aucun accord en place.</p> <p>1.1 Objectif : signature de X accords d'ici à la fin de l'année 2.</p>	<p>1.1 Accords locaux signés.</p> <p>1.2 Plan de gestion approuvé par le gouvernement avec signatures. Documents</p>

	<p>aires de préservation collectives et inclusives dans les régions X, Y et Z, comprenant des zones de non-prélèvement.</p>	<p>préservation et de zones de non-prélèvement. 1.2 Le gouvernement approuve les plans de cogestion avec cartes SIG des zones ainsi que les règles et règlements connexes.</p> <p>1.3 Des consultations inclusives et participatives avec les parties prenantes éclairent le développement de nouvelles zones de préservation collectives.</p>	<p>1.2 Situation initiale : premier exercice de cartographie achevé ; les plans de cogestion n'ont pas encore été rédigés. 1.2 Objectif : approbation de l'ensemble des plans et des règlements d'ici à la fin de l'année 3.</p> <p>1.3 Situation initiale : aucune consultation des parties prenantes n'a été effectuée. 1.3 Objectif : les plans de développement tiennent compte des résultats de 60 consultations de parties prenantes et d'entretiens avec des informateurs clés, notamment des organisations de femmes, des groupes de jeunes et des organisations de personnes en situation de handicap.</p>	<p>officiels avec délimitation des aires et zones de préservation. 1.3 Journaux d'activités de dialogue avec les parties prenantes.</p>
<p>PRODUIT 2</p>	<p>Mise en place de 600 m² de récifs artificiels surveillés dans la zone Z afin de favoriser la biodiversité et la reconstitution des stocks de poissons.</p>	<p>2.1 10 récifs artificiels installés sur 600m² dans la zone Z d'ici au début de l'année 2.</p> <p>2.2 6 membres de la communauté formés aux techniques de surveillance des récifs et à la plongée.</p>	<p>2.1 Situation initiale : aucun récif n'a été créé. 2.1 Objectif : 10 récifs installés sur 600 m² d'ici au début de l'année 2.</p> <p>2.2 Situation initiale : aucun membre de la communauté n'est formé.</p>	<p>2.1 Coordonnées GPS, photos et rapports de terrain. 2.2 Carnets de formation. 2.3 Enquêtes sur la biodiversité et rapports d'inspection des récifs.</p>

		<p>2.3 Enquêtes sur la biodiversité menées dans la zone Z les années 2, 3 et 4</p>	<p>2.2 Objectif : 6 personnes formées d'ici à la fin de l'année 2.</p> <p>2.3 situation initiale : aucune enquête.</p> <p>2.3 Objectif : 3 enquêtes annuelles réalisées d'ici à la fin de l'année 4.</p>	
<p>PRODUIT 3</p>	<p>Les communautés de X, Y et Z ont une meilleure connaissance de la préservation du milieu marin et des pratiques de pêche.</p>	<p>3.1 30 pêcheurs des communautés X, Y et Z formés aux pratiques de pêche et de transformation durables.</p> <p>3.2 Les écoles des trois communautés utilisent les nouveaux matériels pédagogiques sur la préservation du milieu marin.</p>	<p>3.1 Situation initiale : aucune formation dispensée à ce jour.</p> <p>3.1 Objectif : au moins 15 hommes et 15 femmes formés d'ici à la fin de l'année 1.</p> <p>3.2 Situation initiale : pas de programme d'études sur la préservation de la nature</p> <p>3.2 Objectif : programme d'études élaboré et suivi dans trois écoles d'ici à l'année 3.</p>	<p>3.1 Registres de présence aux formations et certificats de formation, ventilés par genre.</p> <p>3.2 Formulaires de retours des enseignants sur les nouveaux matériels</p>
<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les communautés de X, Y et Z sont réceptives à la création de nouvelles zones de préservation. • Les conditions environnementales de la zone Z favorisent l'établissement et la durabilité des récifs artificiels. • Les groupes de femmes et d'autres catégories de population marginalisées sont prêts à participer aux conseils consultatifs. • Les membres de la communauté sont désireux et capables de participer aux formations. Les participants retiennent les connaissances et les compétences acquises lors de la formation, les appliquent et partagent leurs nouvelles connaissances avec leurs pairs. 				